

Contrat d'Engagement – Ligue de Hockey Héroux-Devtek

Saison : 2026 - 2027

Lieu : Complexe Sportif Longueuil



1. Préambule

Le présent contrat vise à assurer le bon déroulement des activités de la ligue de hockey d'Héroux-Devtek. L'objectif principal est de favoriser l'esprit d'équipe, la santé physique et le plaisir, le tout dans un environnement sécuritaire et respectueux.

2. Code de Conduite et Discipline

Le respect est la règle d'or de notre ligue.

- **Zéro Tolérance** : Toute forme de violence physique gratuite, d'insultes verbales envers les coéquipiers, adversaires ou arbitres, ou de comportements discriminatoires peut entraîner une expulsion immédiate.
 - **Esprit Sportif** : La ligue est amicale. Le jeu robuste excessif ("body checking") est interdit.
 - En cas d'incident :
 - Le comité organisationnel se réserve le droit d'imposer :
 - Un avertissement
 - Une suspension temporaire
 - Ou une expulsion définitive de la ligue
 - Cette ligue est fondée sur le plaisir, le respect et l'esprit d'équipe. Le moindre débordement sera pris au sérieux.
-



3. Gestion de la ligue

- La ligue est encadrée par un comité de 4 gestionnaires bénévoles (2 HDL et 2 HDSH), élus chaque année par les membres volontaires de la ligue. Le comité décisionnel doit gérer tous les aspects de la ligue de hockey :
 - **Gestion financière**
(Faire les soumissions, gestion du contrat aréna, subvention de Héroux-Devtek, subvention du Club-Social, récolter les joueurs/remplaçants, réaliser les paiements tels que : arbitres, merchandise, breuvage, gardiens, tenir les livres financiers à jour.)
 - **Législatif et exécutif**
(Rédiger ou modifier les règles de parties, planifier et encadrer la ligue, élaborer et mettre à jour un contrat de ligue, légiférer les sanctions et prendre des mesures disciplinaires si nécessaire)
 - **Conformité opérationnelle**
(Remplacer les joueurs/gardiens absents, s'assurer d'avoir un arbitrage, gérer l'équilibrage des alignements, transporter les bouteilles d'eau et laver les chandails, communiquer avec les membres de la ligue et s'occuper de l'application cellulaire.)
-

4. Formule des matchs – “2 de 3”

- Chaque confrontation entre deux équipes se joue au format 2 de 3 (la première équipe à 2 victoires remporte la série).
 - À la fin de chaque 2 de 3, les équipes seront complètement remaniées.
 - L'équipe gagnante du 2 de 3 remporte une consommation : Gatorade ou bière.
 - En cas d'égalité à la fin d'une partie (ex. : 1-1 dans la série), le match sera rejoué.
-



5. Règlements spéciaux de partie

- Le dégagement refusé traditionnel n'est pas en vigueur, afin d'éviter les arrêts et de maximiser le temps de jeu.

Lorsqu'un joueur dégage la rondelle derrière la ligne rouge centrale :

- Son équipe doit reculer derrière la ligne bleue adverse.
 - Elle ne peut pas traverser cette ligne tant que l'équipe adverse n'a pas repris possession de la rondelle.
-
- Les "Super-Spare" (Joueurs Pivot)
 - Trois joueurs seront désignés comme Super Spares chaque série.
 - Ils serviront de remplaçants dans les équipes ayant des absents, afin de garder les effectifs équilibrés
-
- Lancers frappés (Slap shots) interdits
- En cas d'infraction :
- L'arbitre peut donner un avertissement ou accorder un tir de punition, selon la gravité et l'intention.
 - On vise la sécurité et le respect du niveau de jeu.

6. Équipement obligatoire

Le port de l'équipement complet de hockey est strictement requis pour accéder à la glace (casque CSA, protège-cou, épaulières, coudières, gants, culottes, jambières et patins).

Protection faciale et responsabilité

- Demi-visière : Autorisée, mais fortement déconseillée.
 - Acceptation des risques : En choisissant la demi-visière, le joueur accepte l'entière responsabilité des risques de blessures faciales ou dentaires.
 - Exonération : La ligue et l'organisation déclinent toute responsabilité en cas de blessure découlant de ce choix ou de la pratique normale du sport.
-



7. Responsabilités Financières

- **Partenariat:** Nous avons la chance d'être subventionnés par **Héroux-Devtek**, ce qui permet de réduire significativement le coût d'inscription pour chaque employé. Un comportement exemplaire est exigé pour honorer l'image de l'entreprise.
 - La ligue est gérée sans but lucratif. **100 % des revenus** (inscriptions et frais de remplaçants) sont réinjectés dans le fonctionnement de la ligue (heures de glace, arbitres, matériel).
 - Les gestionnaires sont des bénévoles passionnés ; leur temps n'est pas rémunéré.
 - Aucun remboursement ne sera accordé après le début de la saison.
Sauf en cas de blessure majeure. (Voir **Clause de blessure**)
 - **Clause de blessure :** En cas de blessure majeure (absence de 5 matchs ou plus), un **crédit au prorata** sera appliqué sur l'inscription de la saison suivante.
-

8. Exonération de Responsabilité

Je reconnais que le hockey sur glace comporte des risques inhérents de blessures. Je décharge **HÉROUX-DEVTEK** et les organisateurs de la ligue de toute responsabilité en cas d'accident, de blessure ou de perte de matériel survenant dans le cadre des activités de la ligue.

Je m'engage en signant la **Décharge**, à respecter les conditions de ce contrat d'engagement.
